

Les décisions

- **Dotation aux amortissements, DBM n°3, subventions aux associations.**
- **Contrat prestations Valutec, contrat partenariat et objectifs Région.**
- **Demande financement FSE (VAE).**
- **Conventions : CROUS (service social unifié), inter-universitaire (métiers de la formation), interuniversitaire de Mons, statuts association internationale franco-belge, Institut euroméditerranéen (IE3R), congrès RFIS (ingénierie sport), CGPME (national, Nord Pas-de-Calais), opalenews.com.**
- **Projet relais téléphonique, bassin stockage SIAV.**
- **Calendrier pédagogique 2005/2006.**
- **Master FLLASH.**
- **Compte-rendu du 31 mars.**

Information

Le président accueille le nouveau doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion, Alexandre Bonduelle, élu récemment ; signale que la proposition de dénomination des 3 stations de tramway sur le site du Mont Houy a été retenue par le SITURV ; fait part au conseil des remerciements de Mme Claude Moriamez pour la proposition d'appeler « Moriamez-Recherche » l'une des 3 stations.

Compte rendu du conseil d'administration du 17 juin 2005

M. Rutkowski demande que soit précisé dans le point « danger de mort aux tertiales » développé en questions diverses, qu'une motion du comité d'hygiène et de sécurité de l'établissement du 17 mars 2005 a été produite au conseil d'administration.

A la suite de l'intervention de M. Gaudier lors de ce conseil, un tableau rectificatif est annexé au compte rendu afin de prendre en compte les charges exceptionnelles dans l'exposé des dépenses par nature (hors amortissements et provisions) du compte financier 2004.

Vote : Adoption à l'unanimité

Dotations aux amortissements 2005

L'Agent Comptable présente aux conseillers, les dotations aux amortissements des biens d'équipement et des biens immobiliers effectuées en 2005, les dotations prévisionnelles du budget initial et le solde en résultant, qui motive la décision budgétaire modificative pour laquelle les conseillers doivent se prononcer.

Ce point d'information ne requiert pas de vote.

Décision budgétaire modificative n° 3

Le Vice-président en charge des finances expose les éléments de la DBM de transfert, et de prélèvement sur les réserves concernant les composantes et services suivants :

L'IUT (UB 901) présente une DBM de prélèvement sur les réserves de **340 200.00 €**.

L'ISTV (UB 902) propose une DBM de prélèvement sur les réserves de **233 500.00 €**.

Le CEPPE (UB 904) présente une DBM de rattachement d'un montant de **57 733.24 €**.

L'IPAG (UB 910) propose une DBM de prélèvement sur les réserves pour **3 469.23 €**.

L'ENSIAME (UB 913) présente une DBM de prélèvement sur les réserves pour un montant de **32 997.43 €**.

Les **ACTIONS COMMERCIALES (UB 914)** présentent une DBM de rattachement d'un montant de **136 236.81 €**, et une DBM de transfert de l'investissement vers le fonctionnement d'un montant de **24 350.14 €**.

La **RECHERCHE (UB 915)** présente une DBM de transfert du fonctionnement et de l'investissement vers les charges de personnel d'un montant de **10 465.52 €**, une DBM de rattachement d'un montant de **326 142.84 €**.

Le **CGC (UB 916)** propose une DBM de prélèvement sur les réserves pour **25 550.00 €**.

Le **SUAPS (UB 922)** propose une DBM de prélèvement sur les réserves pour **30 000.00 €**.

Un additif a été apporté à cette DBM. Il concerne les Services Généraux (UB 925).

Les **SERVICES GENERAUX (UB 925)** proposent une DBM de rattachement de **642 303.01 €**, une DBM de report du fonctionnement et de l'investissement vers les charges de personnel pour **11 500.00 €**, et une DBM de prélèvement sur les réserves pour **243 937.91 €**.

Vote : adoption à l'unanimité

Subventions aux associations

Le Vice-président en charge des finances propose aux conseillers les subventions des composantes ENSIAME et FSMS aux associations qu'elles abritent pour la somme totale de **4 750 €**.

Vote : Adoption à l'unanimité

Contrat de prestation VALUTEC / C.R.A.V.N. de l'Université

Le Président soumet aux conseillers la reconduction du contrat de prestation de service assurée par le Centre de Ressources Audio Vidéo Numérique (CRAVN) de l'université au bénéfice de VALUTEC. Le contrat définit les modalités d'exécution des prestations de production (captation audio-vidéo) et de post production (montage virtuel) réalisées par un personnel de l'université au C3T et à la catapulte.

Il est précisé que le contrat ne doit pas faire référence à un agent public nominativement et que la version présentée sera modifiée en conséquence.

Vote : Approbation à l'unanimité

Demande de financement FSE pour le développement et la pérennisation de la V.A.E.

Le Président de l'université rappelle que le conseil d'administration en sa séance du 24 février 2005 a approuvé à l'unanimité le projet de développement de la VAE déposé au FSE au titre de l'objectif 1 (cf. délibération n° 2005-29bis). Or l'assiette éligible selon le service instructeur de la DRTE-FP pouvait être plus large que celle arrêtée initialement. C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de délibérer sur une nouvelle proposition de cofinancement par l'université à hauteur de 50% du montant global du projet pour les années 2005 et 2006, soit **395 104 €** au lieu de **360 104 €** initialement prévu.

Vote : Adoption à l'unanimité

Contrat de partenariat et d'objectifs entre la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Université

Le Président de l'université présente le contrat formalisant les liens de partenariat entre le Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais et les universités de la région qui a fait l'objet d'une approbation du conseil scientifique par un vote unanime le 12 mai 2005. Le contrat a pour objet de définir un cadre et des orientations

favorisant l'élaboration d'une stratégie partagée pour le développement et la valorisation de la recherche et de la formation. A l'appui des objectifs fixés, la Région assure des financements au titre de la recherche (CPER, Plan de Renforcement de la Recherche, ARCir, accueil de jeunes chercheurs, de chercheurs étrangers et création de chaires internationales, projet NOROPALE), au titre de la diffusion des résultats (soutien aux Presses du Septentrion, aides aux manifestations scientifiques) et au titre de la formation supérieure (bourses de mobilité, programmation U3M).

A propos des bourses de mobilité C. Delebarre demande si le stage en entreprise est pris en compte. JC. Herbin remarque que le seuil de 150 participants pour un colloque est très élevé. P. Level indique que la Région fait le pari que d'autres collectivités locales (département, communauté de communes,...) suivront cette voie. La signature de ce contrat aura lieu à Lille le 27 Juin.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention de collaboration pour un service social unifié

Le Secrétaire Général expose les éléments de la convention dont l'objet est d'organiser les modalités de collaboration entre le CROUS et l'Université pour la prise en charge globale de l'ensemble des étudiants par l'assistante sociale du CROUS et l'assistant de service social de l'université, et les missions spécifiques auprès des personnels de l'université.

Une modification proposée par le bureau élargi ajoute à la répartition des étudiants confiés à l'assistant social de l'université, les auditeurs de formation continue du CEPPEP, rattachés aux tertiaires.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention interuniversitaire portant sur l'organisation du réseau national des universités préparant aux métiers de la formation

Le Président présente la convention interuniversitaire dont l'objet est la création d'un réseau national dont l'objectif poursuivi est la promotion des échanges et la collaboration entre les universités pour réfléchir sur les spécificités des métiers de la formation et sur l'apport de l'université dans l'évolution de ces métiers.

Une réflexion des conseillers relative à la date d'entrée en vigueur de la convention en septembre 2005 plutôt qu'au 2 décembre 2005 tel qu'initialement prévu, est prise en considération.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention de coopération entre l'IUH et l'UVHC

Le Président fait part aux conseillers de l'historique et du contexte de la coopération entre l'association Interuniversitaire Hennuyère de Mons et l'université de Valenciennes. La présente convention reconduit dans les mêmes termes la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la formation continue, de la recherche, des services prestés à la communauté, et dans le domaine culturel, coopération organisée par les deux conventions quinquennales précédentes signées le 15 juin 1995, et le 4 juillet 2000. Cette convention sera signée à Mons le 8 Juillet.

Vote : Approbation à l'unanimité

Projets de statuts d'association universitaire du Hainaut Franco-Belge

Sur le rapport de M. CHABASSE, rédacteur du projet franco-belge des statuts de la future association internationale sans but lucratif, établis à partir du droit belge relatif aux associations en raison des possibilités offertes et des précisions apportées par une récente modification de la législation belge, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la proposition de rédaction des statuts, et sur l'adhésion de l'université à ladite association qui regroupe l'IUH, et les universités belges (UMH, FPMs, FUCaM, FUSAGx).

Cette association a notamment pour objectif de se doter d'un outil lobby destiné à favoriser l'aboutissement des projets et de leurs financements.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention de création de l'Institut Euroméditerranéen de l'Environnement et des Energies Renouvelables

Le Président développe les principaux points de la convention « I3ER » approuvée par le Haut Comité Franco-Algérien et par le conseil scientifique du 24 mars 2005 dont les propositions de modifications ont été intégrées. L'institut euro méditerranéen de l'environnement et des énergies renouvelables crée par cette convention pour une durée initiale de 2 ans, a pour objet de développer des actions relatives à l'ingénierie de la formation dans le cadre de la mise en place du LMD en Algérie, à la formation et à la collaboration par la recherche, et à la valorisation des collaborations université-entreprise. Les ressources de l'institut proviennent exclusivement des actions menées.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention de financement du congrès RFIS

Le Secrétaire Général présente la convention dont l'objet est de fixer les modalités de cofinancement par l'association « Réseau National de l'Ingénierie du Sport » et par l'université, du 2^{ème} congrès national de l'ingénierie du sport du 23 et 24 juin 2005 à Valenciennes. La gestion de l'université porte sur 6 000 € versés par le Conseil Régional, par l'université, avec l'avis favorable du conseil scientifique, et certaines composantes associées au projet, pour un budget total prévisionnel de 25 575 €.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention de partenariat avec la CGPME nationale

Sur le rapport de Mme CAMION Directrice de l'IAE, à l'origine du projet et rédactrice de la proposition de convention, les conseillers sont appelés à approuver les termes du partenariat envisagé qui s'inscrit déjà dans le cadre d'une relation étroite et permanente entre l'IAE, les PME et la CGPME, et qui prolonge la collaboration à travers la recherche, la création d'un observatoire des métiers et d'un institut de développement de la PME.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention de partenariat avec la CGPME du Nord-Pas-de-Calais

Sur le rapport de Mme CAMION les conseillers sont appelés à approuver une convention similaire passée avec la CGPME du Nord – Pas-de-Calais. Cet accord participe à la déclinaison de l'accord national entre l'université et la CGPME et s'appuie sur l'accord cadre entre la CGPME et l'enseignement supérieur.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention de partenariat avec la société Opalnews.com

Sur le rapport de Mme CAMION, les conseillers sont appelés à approuver une convention de partenariat avec la société privée Opalnews.com pour la réalisation commune d'un portail internet et l'envoi régulier de newsletters.

Deux modifications sont demandées : à l'article 12, le site de l'université doit bénéficier des mêmes liens internet que le site de l'IAE ; à l'article 6, les fichiers ne peuvent être la propriété que de l'université et non de l'IAE.

Vote : Approbation à l'unanimité

S.I.A.V.

Sur le rapport du Vice-président Logistique, les conseillers sont appelés à se prononcer sur l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public universitaire au profit du SIAV pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales souterrain, sur la parcelle cadastrale n°AL 175 Aulnoy-lez-Valenciennes, sous le parking des usagers face au restaurant universitaire et à la maison des services à l'étudiant. Les travaux prévus pendant l'été 2006 permettant la constitution de cette zone tampon, sont rendus nécessaires pour éviter le déversement brutal des eaux directement dans la Rhonelle.

Vote : Adoption à l'unanimité

Antenne relais de téléphonie de 3^{ème} génération

Le Vice-président en charge de la logistique informe les conseillers de la demande émanant d'un consortium d'opérateurs en téléphonie mobile pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie de 3^{ème} génération sur le site universitaire du Mont-Houy à proximité de l'entrée du campus côté FLLASH. Il expose aux conseillers les exigences déjà posées par l'université : l'indication sur l'antenne relais du sigle de l'UVHC et du logo de l'université ; l'installation enterrée des éléments techniques ; la perception éventuelle de taxe d'apprentissage. Il sollicite l'autorisation des conseillers de négocier avec le consortium les conditions d'implantation de l'antenne jusqu'à l'élaboration d'une convention qui sera présentée au conseil d'administration après autorisation du service des domaines et fixation d'une redevance annuelle à la charge du consortium.

Vote : Adoption à l'unanimité

Calendrier pédagogique 2005-2006

Le Vice-président en charge des formations présente le calendrier pédagogique 2005-2006 instaurant une convergence et une cohérence des calendriers des composantes afin de parvenir à l'horizon 2006-2007 à un calendrier unique. Le tableau récapitule les différentes périodes d'examen, de soutenance, de fin d'année, et de fermeture de l'université d'une part, et la césure entre les deux semestres et le nombre de semaines correspondants d'autre part. Un certain nombre de dérogations sont envisagées telles que les masters et les formations comportant un stage long ne donnant lieu à une soutenance qu'en septembre. Sur la base de ce calendrier unique, sera organisée la procédure permettant aux étudiants de réussir la « session de la 2^{ème} chance » (réponse de P.Level à C.Garnier).

Vote : Adoption à l'unanimité

Règlement des études Masters FLLASH

Sur le rapport du Directeur de la FLLASH développant d'une part les dispositions communes aux Masters I et II de la FFLASH arrêtées au sein d'un règlement des études par le conseil de la faculté, et d'autre part les modifications apportées au projet soumis au CEVU, les conseillers sont invités à se prononcer. A leur demande, et conformément à la durée d'habilitation des Masters conférée par le ministère, il est précisé que le règlement sera applicable pour les années universitaires 2004-2005 et 2005-2006.

Travail étudiant

Pascal Level rappelle que le contrat quadriennal, fortement centré sur l'étudiant, prévoyait la volonté de favoriser le travail étudiant mais sans entraîner de difficultés dans les études. La société Sevelnord (construction automobile) a répondu à la demande de l'université et a tenté l'expérience avec une agence de travail intérimaire, Crit Interim. Un protocole a été mis au point en mars 2004. Betty Vergotte, responsable des ressources humaines à Sevelnord, venue présenter les premiers résultats de cette expérience, rappelle tout d'abord que l'objectif de sa société était de pallier l'absentéisme, ponctuel et difficile à gérer, dans les ateliers. Le protocole mis en place avec l'université, via le service d'insertion professionnelle, qui assure la diffusion des offres d'emploi, limite à 2 jours par semaine (hors vacances) leur travail. 22 étudiants (essentiellement IUT, ISTV, FSMS, dont 10% de filles) ont travaillé aux ateliers montage et peinture. Un 3^{ème} atelier, ferrage, sera également proposé en septembre. Les étudiants, selon P. Level, sont enchantés car disent-ils, ils améliorent leur pouvoir d'achat. D'autres entreprises, notamment le secteur bancaire, sont intéressées par cette formule qui n'a aucune incidence négative sur la réussite aux examens précisent P. Level et le SIP.

Ce travail étudiant a été très bien perçu au sein de l'entreprise par les personnels et les syndicats (réponse de B. Vergotte à Colette Marescaux). Il reste encore un objectif à atteindre : la validation éventuelle dans le cursus de ce travail en entreprise (réponse de P. Level à H. Gaudier).

Questions diverses

P.Rutkowski présente le bilan de la 1^{ère} année d'exercice de l'association d'entraide du personnel de l'université et montre qu'elle a pleinement rempli sa mission.

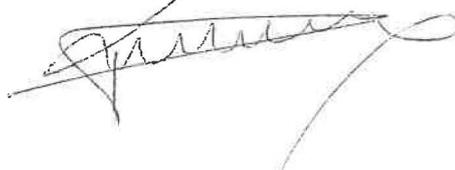
A.Traullé signale qu'aux Tertiales les plaques continuent de tomber (voir le précédent compte rendu).

Etaients présents ou représentés :

Personnalités extérieures	Mmes Houssier, Lancelle, M. Nicolas
Collège A	
Secteur 1 :	MM. Herbin, Starzenski
Secteur 2 :	Mme Leriche, MM. Millot, Ourak
Secteur 3 :	M. Gaudier
Collège B	
Secteur 1 :	Mme Morgand, M. Bonduelle
Secteur 2 :	Mme Callens, Marescaux, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 :	MM. Roger, Sénéchal, Vandeville
Collège IATOSS	Mmes Bennoui, Decneut, MM. Balenghien, Bury, Rutkowski, Vandersteen
Collège des usagers	
Secteur 1 :	MM. Sekhri, Tison
Secteur 2 :	M. Vandeneilsken
Secteur 3 :	M. Duflos, Traullé
Membres de droit	M. Després, Dulion
Membres invités	Mme Camion, MM. Blin, Chabasse, Delebarre, Desrumaux, Etienne, Moreau, Rouzé
Ont donné pouvoir	MM. Boucher et Guillaume à M. Nicolas M. Legendre à Mme Lancelle MM. Bricout et Rouvaen à M. Ourak M. Hirschi à M. Herbin M. Nongillard à M. Ourak M. Ezzedine à M. Garnier M. Copin à M. Tison
Excusés :	Mme Lermarchand

Fait à Valenciennes, le 28 juin 2005

Le Président,



Professeur Pascal LEVEL.